



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°10 DU 27 MAI 2024 MANDAT 2024-2028 - SAISON 2024 / 2025

PRESIDENT : M. Frédéric CASTEL

PRESENTS : MM. Oualid BELHADI, Pascal DALLA POZZA, Olivier GOMAS, José PEREIRA

EN VISIO : MM. Francis CUNY, Thomas DE FARIA, Raphaël DELANDHUY et Thierry RAYBAUDI
(représentant des arbitres au CoDir)

EXCUSÉS : MM. Yann MEMBRADO et Toufik MEZRICHE

Le Président Frédéric CASTEL ouvre la séance à 18 h 30

I / PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 AUDITIONS :

S.M. est reçu à 18h40. À la suite de l'exposé de ce qui lui est reproché, un temps d'échanges a lieu avec ce Jeune Arbitre qui se montre attentif aux obligations faites à un arbitre officiel.

B.B. est en visio pour son audition de 18h50. Le Président de la CDA lui expose l'ensemble des faits qui lui sont reprochés : carences administratives, refus de prise d'une réserve technique, attitude durant ses convocations en Commission de Discipline et Commission d'Appel, comportement envers un arbitre officiel.

B.B. réfute toutes formes de fautes et adopte une attitude peu propice à l'instauration d'une communication favorisant l'échange. Face à cette impossibilité de construire un échange, l'audition est écourtée car le collègue se montre centré sur sa personne sans avoir la capacité de questionner son savoir être.

M.L. est auditionné à 19h. L'échange de cette audition confirme le motif de cette convocation.

La CDA leur fera parvenir individuellement la décision prise ainsi qu'à leur club respectif.

1.2 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°9 a été approuvé par messagerie électronique et publié sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 30.04 Bruno BASLER demande à connaître les décisions prises par la Commission de Discipline à la suite de son audition. Cédric BOUGÉ lui rappelle le cadre légal.

Le 30.04 Hervé COTTRET, Président de la Commission de Discipline, informe la CDA de l'attitude d'un arbitre durant son audition.

Le 30.04 Philippe PROTIN, Président du FC Bréviandes, signale le forfait de son équipe U15.

Le 01.05 Yann BARTHAUX VALLÉE signale un dysfonctionnement de la FMI sur son match.

Le 01.05 Othman KHARROUBA informe avoir omis une mention dans les faits d'après match de la FMI.

Le 02.05 Bruno BASLER produit plusieurs écrits à la suite d'un match non joué car une équipe absente.

Le 02.05 Patrick MARIVAL signale l'absence d'une équipe sur son match de D3.

Le 03.05 Roihim DANIEL et Sacha RIGLET rédigent chacun un rapport disciplinaire.

Le 03.05 Amandine BASLER relate un souci de dysfonctionnement de la FMI au moment des signatures d'après match.

Le 03.05 Éric RAYBAUDI, Président de l'Etoile de Lusigny, demande des précisions sur une éventuelle erreur sur une FMI. Cédric BOUGÉ lui répond en se basant sur le rapport de l'arbitre du match.

Le 03.05 Rafaël ROBERT, Jeune Arbitre Stagiaire, demande si le DAF a bien reçu son RIB. Face à la réponse négative, il fait parvenir le document le 05.05.

Le 03.05 Nolan LEGERE demande à pouvoir accéder à la FMI de son match afin de produire les écrits en attente. Il lui est rappelé la procédure préconisée en pareil cas.

Le 03.05 José Kasiala LUVUALU MAMBI envoie un rapport circonstancié à la suite de l'arrêt de son match.

Le 04.05 Aurélien PRIEUR dépose un rapport circonstancié à la suite de l'absence d'une équipe.

Le 04.05 Julien MAIRE constate une erreur de saisie sur la FMI de son match.

Le 04.05 Othman KHARROUBA réalise un rapport disciplinaire.

Le 04.05 les clubs de l'Etoile de Lusigny et de l'ASOFA mettent en copie la CDA de leur accord pour le changement de date d'un match de coupe consolante en U15.

Le 04.05 Tristan RICHEZ-VACQUIER confirme sa présence en Commission d'Appel.

Le 04.05 Renaud BOUGÉ envoie un rapport circonstancié.

Le 05.05 Yannick KOPF, service informatique de la ligue, signale que le souci d'accès à son compte FFF que rencontre Joël Franck DIKAMA est en cours de traitement.

Le 05.05 Ludovic CETOJEVIC, Président du FC Nogentais demande, sur une mauvaise boîte mail, la désignation d'un arbitre et un délégué sur un match U13 interdistrict le 10.05.

Le 05.05 Patrick COURTOIS, Président de l'ASOFA, produit un écrit suite au déroulé d'un match en U18 sur lequel il était délégué sécurité.

Le 05.05 Elodie RIFFAUT, FC Morgendois, fait une demande d'arbitre pour un match féminin du 11.05.

Le 05.05 Norbert THOUVENIN met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 05.05 Mohamed LACHAL et Roihim DANIEL mettent la CDA en copie de l'envoi de leur rapport.

Le 05.05 Abdessamed HARBOULI corrige un beug constaté sur la FMI de son match.

Le 06.05 Michaël BIAUDET, éducateur au FC Traînel, expose son point de vue sur la prestation de l'arbitre d'une rencontre de son équipe en date du 04.05.

Le 07.05 un dirigeant du FC Vallant les Grés, annonce le forfait de son équipe en U15.

Le 07.05 Christophe AUTRET, Directeur Technique du Champagne Academy Football Club, dépose sur une mauvaise boîte mail, une demande d'arbitre pour un match en U13 interdistrict du 10.05.

Le 07 puis le 12.05 José Kasiala LUVUALU MAMBI sollicite, pour des démarches administratives, une attestation de son engagement et assiduité dans ses fonctions d'arbitre de football. La CDA est saisie pour fournir les renseignements utiles pour la réalisation du document sollicité. Notre JAD obtient le document demandé le 20.05.

Le 08.05 Issam BELHADI signale un dysfonctionnement de la FMI.

Le 09.05 Bruno BASLER produit un rapport circonstancié à la suite d'une rencontre sur laquelle il officiait en qualité de bénévole.

Le 09.05 Thomas LEBREC-BOUILLE fait parvenir un rapport circonstancié à la suite du déroulé de son match.

Le 10.05 Roihim DANIEL met en copie la CDA de l'envoi de son rapport circonstancié.

Le 11.05 Toufik MEZRICHE met en copie la CDA d'un courriel destiné à la CRA.

Le 12.05 Dylan DEVILLARD, Rosières OS, effectue une demande d'arbitre pour un match important en foot à 8 féminin.

Le 15.05 Rayan ARBAOUI envoie son dossier médical de renouvellement de licence.

Le 17.05 Yoan SZKUDLAREK signale un dysfonctionnement de la FMI géré par les services informatiques de la FFF.

Le 17.05 Timéo CHEVALIER explique les motifs de l'arrêt de son match à la suite d'une blessure d'un joueur. Il lui est demandé de produire un écrit officiel avec le formulaire adéquat.

Le 17.05 Sacha RIGLET met en copie la CDA de l'envoi de ses rapports disciplinaires.

Le 17.05 Ludovic CETOJEVIC, Président du FC Nogentais, annonce le forfait de son équipe de D2.

Le 18.05 Mélanie LIEVIN, AJ St Aubinoise, signale l'impossibilité de clôturer la FMI en raison du manque des codes de l'arbitre de la rencontre.

Le 18.05 Boaventura DIAS ALVES dépose son dossier médical de renouvellement de sa licence.

Le 18.05 José Kasiala LUVUALU MAMBI produit un rapport circonstancié suite à l'absence d'une équipe.

Le 18.05 Patrick MARIVAL signale avoir arrêté son match à la 69ème minute de la rencontre en raison de l'insécurité qui l'a conduit à solliciter les forces de l'ordre.

Le 19.05 Abdessamed HARBOULI et Joël Franck DIKAMA signalent des dysfonctionnements de la FMI.

Le 19.05 Alice RAYBAUDI met en copie la CDA de l'envoi de ses rapports disciplinaire et circonstancié.

Le 19.05 David MATHURIN met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 20.05 Eric RAYBAUDI, Président de l'Etoile de Lusigny, met en copie la CDA de son envoi de deux rapports circonstanciés.

Le 20.05 les co-présidents du FC Bréviandes, Philippe PROTIN et Othman KHARROUBA, donnent une lecture du déroulement d'un match de leur club non mené à son terme. Le FC Bréviandes annonce le 23.05 le forfait de son équipe senior pour la rencontre du 25.05.

Le 21.05 Nolan LEGERE échange avec Cédric BOUGÉ afin d'organiser sa présence devant la Commission de Discipline en visio.

Le 21.05 Mohamed LACHAL met en copie la CDA de l'envoi de son rapport disciplinaire et de l'arrêt de son match pour évacuation d'un joueur blessé à qui la CDA souhaite un prompt rétablissement.

Le 21.05 Timéo CHEVALIER informe par mail d'une sanction infligée sur un match. José PEREIRA lui demande de formaliser ses propos en utilisant le formulaire adéquat disponible sur le site du DAF ce qui est fait le jour même.

Le 22.05 Éric RAYBAUDI, Président de l'Etoile de Lusigny, met en copie la CDA de la déclaration d'un forfait en U18 D2.

Le 22.05 Annick HERLUISON, Secrétaire du Romilly Champagne FC, fait un retour des préparatifs des finales que son club organise le 8 juin.

Le 22.05 Yann BARTHAUX-VALLÉE demande sous quel délai il aura connaissance du contenu de son rapport d'observation. José PEREIRA lui explique le processus de validation des rapports.

Le 22.05 Jocelyn LAFOND, Président du Torvilliers AC, demande si son arbitre à qui il manque une désignation pour couvrir son club aura la désignation manquante. José PEREIRA lui donne une réponse.

Le 24.05 José Kasiala LUVUALU MAMBI rédige un rapport disciplinaire.

Le 24.05 Rafaël ROBERT informe d'un souci de FMI. Il lui est demandé de formaliser cela via un rapport circonstancié.

Le 25.05 Norbert THOUVENIN signale un dysfonctionnement de la FMI et rédige un rapport disciplinaire.

Le 25.05 José Kasiala LUVUALU MAMBI et Alexandre GABRIEL mettent en copie la CDA de leur envoi de rapports disciplinaires.

Le 25.05 Aziz HAFIDI informe avoir été dans l'obligation de passer à la feuille papier suite à un dysfonctionnement de la FMI.

Le 25.05 Timéo CHEVALIER met en copie la CDA de son envoi d'un rapport circonstancié.

Le 25.05 Ludovic CETOJEVIC, Président du FC Nogentais, annonce le forfait de son équipe de D2.

Le 25.05 Francis VOGEL, Président de la JSFC ST JULIEN, met en copie la CDA de son courriel destiné à la direction du DAF et relatant l'attitude d'un officiel durant un match de son équipe.

Le 26.05 Mohamed LACHAL rédige un rapport disciplinaire.

Le 26.05 Didier MOCQUERY, Secrétaire du SAINT ANDRE FOOTBALL, demande la désignation d'un arbitre sur un match U15. Après vérification, la désignation est effective depuis le 12.05.

Le 27.05 Cyril THOMASSIN questionne sur le délai de défraiement. Cédric BOUGÉ lui apporte une réponse.

Le 27.05 Othman KHARROUBA met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 27.05 Hervé KLINGER, Président du Champagne Academy Football Club, dépose une demande d'arbitre en U13 à laquelle Thierry RAYBAUDI donne suite.

Le 27.05 Boris VECHIN demande les examens qu'il doit réaliser pour pouvoir faire sa demande de licence après sa période de suspension.

Le 27.05 Gérard JARRY, Correspondant football de l'ASLO, transmet un courrier exprimant le point de vue des dirigeants de son équipe U15 à la suite de la prestation d'un arbitre, photos à l'appui.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

1.1 LIGUE

Les services informatiques de la ligue sont sollicités pour un énième problème de visibilité de désignation des officiels.

1.2 CRA

Le 06.05 Matthieu LOMBARD, DTA, demande à l'ensemble des CDA de la ligue le nom des référents pour le suivi des renouvellements des licences d'arbitres pour la prochaine saison et demande la validation de la fiche d'informations que chaque arbitre va recevoir. Pour l'Aube, Cédric BOUGÉ et Frédéric CASTEL seront les deux interlocuteurs de la CRA.

Le 06.05 Thomas LÉONARD, Président de la CRA, et Nelly VIENNOT, Responsable de la section féminine de la CRA, invitent les arbitres féminines de notre district à un stage de fidélisation se déroulant le 07.06 au CREPS de Reims.

Le 14.05 Matthieu LOMBARD, DTA, invite les CDA à une visio ayant lieu le 19.06 afin de faire un bilan des FIA 24 / 25 mais aussi les projections pour celles de 25 / 26.

Le 20.05 Thomas LÉONARD, Président de la CRA, informe de l'organisation courant juin d'une visio avec le pôle désignation de la ligue afin de caler le mécanisme de désignation pour la saison 2025 / 2026.

Le 27.05 Christophe ADAM, CTA, propose aux CDA d'instaurer le principe de la formation continue avec l'aide d'un support pédagogique de la CRA. Francis CUNY est chargé de voir comment cela peut être intégré dans le projet en cours sur le territoire de l'Aube.

La CRA va recruter 5 ETDA qui seront répartis sur le territoire de la ligue afin d'être au plus près des CDA. Il semblerait que les districts de la Haute Marne et de l'Aube se partageront l'un d'eux.

Les modalités de l'examen ligue, qui se déroulera le 27.09, ne sont pas encore fixées.

La CRA va encadrer, par trois de ses membres, le test physique de nos arbitres de ligue le 12.06.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le 29.04 Ludovic CETOJEVIC, Vice-Président Délégué du DAF, puis le 05.05 Philippe PAULET, Président du DAF, remercient Fabien AZIL des clarifications apportées à la suite de son intervention devant le Codir du 23.04 ainsi que ses propositions d'actions en faveur d'une meilleure collaboration entre éducateurs, clubs et arbitres.

Cédric BOUGÉ est régulièrement sollicité par les arbitres préparant le renouvellement de leur licence d'arbitre afin de connaître précisément les examens qu'ils doivent réaliser individuellement.

Le 19.05 la direction du DAF invite, les membres des différentes commissions de notre district, à assister aux finales de coupes départementales qui se dérouleront le 7 juin à Bar sur Aube pour les jeunes et le 8 juin à Romilly sur Seine pour les adultes.

Cédric BOUGÉ continue de renseigner les arbitres sur les examens à réaliser pour le renouvellement de leur licence.

Le 23.05 le DAF relaie le message de Charles Etienne ROBERT, chef de projet développement et évaluation de l'Arbitrage à la Direction de l'Arbitrage à la FFF, relatif à la troisième édition des Trophées de l'Arbitrage en partenariat avec la Poste. Les dossiers sont à déposer avant le 30.05.25 et doivent mettre en lumière des initiatives promouvant l'arbitrage.

Le 27.05 Matthieu COTTIAS, Président de la CDSA, informe que sa commission se réunit le 16.06 et demande tout document pouvant l'aider à statuer au plus juste.

2.2 CDA

Le 10.05 la CDA a organisé avec la participation de Christophe ADAM, CTA, la seconde partie de la formation des observateurs. En amont de cette formation, il a été défini les attentes de la CDA. Cette formation a permis de revoir les principes du débriefing, une mise en situation, un retour sur les écrits produits durant la première phase de cette formation et la mise à disposition du guide de l'observateur ainsi qu'une aide au calcul de la note à poser. Grand merci à Christophe pour la qualité de sa formation et aux 11 participants pour leur implication. Ce temps de formation et les outils mis à disposition vont permettre une plus grande homogénéité des écrits et des notations de nos observateurs.

Pistes évoquées durant ce temps de travail :

- Réunir les observateurs régulièrement pour favoriser les temps de concertation.
- Conserver le même tuteur lors des premiers matchs d'un nouvel arbitre.
- Proposer des observations à deux, pour se faire progresser mutuellement.
- Impliquer les éducateurs / clubs dans la formation

La CDA est régulièrement informée des tirages au sort des coupes départementales et des changements (horaires, forfaits, décalage, changement de terrain...) apportés aux compétitions gérées par le DAF.

Le 11.05 la CDA questionne l'ensemble des observateurs quant à leur volonté de poursuivre cette fonction au combien indispensable pour la progression de nos arbitres. Jean WISSON fait savoir qu'il sera moins disponible la prochaine saison.

Le 20.05 la CDA informe l'ensemble des observateurs de notre district de la possibilité proposée par la FFF d'évoluer dans cette fonction pour atteindre le niveau fédéral.

Le 20.05 Frédéric CASTEL demande un temps d'échanges avec Matthieu LOMBARD, DTA, afin de caler l'organisation du test physique de nos arbitres de ligue qui se déroulera le 12.06.

Le 20.05 Frédéric CASTEL échange avec le Président du DAF, Philippe PAULET, quant à l'attitude d'un arbitre durant les temps de ses auditions.

La CDA va proposer à nos arbitres de faire le test physique que les arbitres de ligue réaliseront le 12.06 à Foicy.

La CDA prend un temps d'échanges au sujet des désignations des finales ainsi que pour définir ses membres disponibles pour accompagner les arbitres retenus.

Yann MEMBRADO et Pascal DALLA POZZA transmettent régulièrement le listing des observations ou tutorats effectués afin de garantir les défraiements des intervenants.

IV / DESIGNATIONS

Au 27.05.2025 le DAF compte 114 arbitres désignables : 64 adultes, 37 jeunes et 13 ligues.

4.1 ADULTES

Le 06.05 Mourad BENABDELLAH met en copie la CDA de son envoi d'un CM d'indisponibilité.

Le 09.05 Maxime VERDIER demande, pour raison personnelle, le retrait d'une désignation.

Le 12.05 Axel HEROLT dépose un CM de prolongation d'indisponibilité.

Le 12.05 Christophe VAUTHIER produit un CM de prolongation de son indisponibilité.

Le 20.05 Jean FRAUMENS demande le retrait d'une désignation pour raison professionnelle.

4.2 JEUNES

Le 01.05 Nolan LEGERE et José Kasiala LUVUALU MAMBI signalent la disparition de leur désignation du jour. José PEREIRA corrige ce beug.

Le 01.05 Yann BARTHAUX- VALLÉE donne une explication à son absence à désignation.

Le 01.05 Tom LEROY transmet un CM de prolongation de son indisponibilité.

Le 02.05 Julian CARTIER signale qu'une blessure l'empêche de se rendre à sa désignation du 03.05.

Le 06.05 Tom LEROY demande confirmation de la bonne réception de son CM car il a toujours ses désignations pour les 10 et 17.05.

Le 07.05 Thomas GIL signale son indisponibilité en semaine à la suite du report d'un match.

Le 09.05 Roihim DANIEL signale son indisponibilité pour un match dont la date et l'heure du coup d'envoi ont été modifié.

Le 10.09 David MATHURIN se met à la disposition de la CDA à la suite d'un forfait.

Le 12.05 Maxime SYREN demande des précisions pour le lieu où se déroulera la rencontre d'une prochaine désignation.

Le 12.05 José Kasiala LUVUALU MAMBI demande le retrait d'une désignation pour le 29.05.

Le 14.05 Timéo CHEVALIER produit un CM de reprise.

Le 24.05 Tom LEROY dépose un CM de reprise.

Le 25.05 Timéo CHEVALIER demande le retrait d'une désignation car il avait posé une indisponibilité.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Pascal DALLA POZZA échange avec Antoine HERVET, FFSU, au sujet des besoins en arbitres du FFSU pour une compétition se déroulant en dehors de notre périmètre de compétence. Il est conseillé à la FFSU de se rapprocher de la CDA de la Marne.

Il est destinataire du règlement du futur championnat de Futsal avant son lancement. Cette compétition donnera, à son vainqueur, une accession en R1 ligue.

Les dernières observations en adulte auront lieu le 29.05.25.

Le 12.05 Olivier GOMAS présente, au bureau de la CDA dans un premier temps, une ébauche des classements qui sera affinée avant présentation à une prochaine CDA.

Le 13.05 Aurélien PRIEUR fait un retour à la suite d'un tutorat réalisé.

V / ETDA

5.1 FORMATION CONTINUE

La CDA envoie le 20.05 le second questionnaire en ligne. Les résultats du questionnaire vont de 1 à 10/10 pour 85 réponses. La moyenne est de 5,2 avec un temps moyen consacré au questionnaire d'environ 12 minutes.

Francis CUNY questionne sur le rôle exact du prochain CTDA.

La CDA va proposer au CODIR l'achat d'une caméra type GOPRO afin de faire progresser nos arbitres dans le cadre de cette formation continue.

5.2 REFERENT ARBITRES

Raphaël DELANDHUY maintient le lien principalement avec les jeunes et les stagiaires.

5.5 PROMOTIONNELS

Thierry RAYBAUDI aura terminé de voir les promotionnels le 29.05.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Frédéric CASTEL est allé à Clairefontaine dans le cadre d'un symposium des Présidents de CDA.

Il a abordé avec les Présidents des CDA 51 et 52 le projet d'échange entre nos districts. Le projet est, pour le moment, en attente d'une solution visant à s'assurer du juste paiement des indemnités arbitrales, à la suite d'un souci relevé par la CDA Marne lors d'un échange avec un autre département voisin.

Olivier GOMAS revient sur son séjour à Paris, dans le cadre de la 25^{ème} Journée des Bénévoles, qui lui a permis d'assister, dans de très bonnes conditions, aux finales des coupe de France et Gambardella.

José PEREIRA informe avoir postulé au dispositif de la FFF permettant aux observateurs une évolution dans cette fonction.

Pascal DALLA POZZA signale que la Commission de Discipline constate une amélioration dans la qualité des écrits produits par nos arbitres.

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président de la CDA, Frédéric CASTEL, lève la séance à 22H00

La prochaine réunion de la CDA est fixée au 24.06.2025 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,
M. Frédéric CASTEL

Le Secrétaire,
M. José PEREIRA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)